

PRÉAMBULE

La vente aux enchères du Barbe et de l'Arabe Barbe, organisée sous l'égide de la SOREC, a pour objectifs principaux de :

- Permettre aux éleveurs naisseurs de vendre leurs chevaux dans un cadre institutionnel et réglementé
- Valoriser leur programme génétique de reproduction et donner une valeur marchande ajoutée à leurs produits
- Créer une plateforme de transaction entre les éleveurs naisseurs et les différents utilisateurs de chevaux Barbe et Arabe Barbe

Organisateurs

La Société Royale d'Encouragement du Cheval

Comité d'Organisation

M. Omar Benazzou

Directeur des Haras Nationaux

Dr. Mohammed Oussidhoum

Directeur du Haras National d'El Jadida

Mme Sara Mansour

Responsable Licences et Développement

M. Ali Amri

Responsable Comptes Professionnels

Vente aux enchères des chevaux Barbe et Arabe Barbe



Meeting National du cheval Barbe et Arabe Barbe

Le 28 septembre 2018



1. S'informer sur le règlement

Attention aux articles :

- Article 1 : dossier de la demande
- Article 2 : les obligations diverses du vendeur
- Article 3 : la responsabilité en cas de dommages causés à ou par l'animal
- Article 4 : les cas d'absence

NB : réglementation à consulter dans son ensemble

2. Inscrire un cheval

Déposer avant le 20 Septembre 2018 votre demande composée de :

- Un bordereau d'inscription
- Le document d'accompagnement du cheval à jour
- Les certificats de saillie et de gestation pour les juments pleines
- La fiche de performances du cheval au niveau des concours ou autres
- Une caution par chèque d'un montant de 500,00 DH/cheval à vendre au nom de la SOREC

***Votre demande sera
transmise à la Direction
Centrale de La SOREC***

3. Préparer La visite des éventuels acheteurs

- Les chevaux mis en vente doivent arriver la veille de la vente aux enchères, au plus tard à midi, au lieu de vente pour la visite des éventuels acheteurs.

4. Règlement et frais de ventes

- Frais de vente 3% au profit de l'organisateur
- Règlement: sur place le jour même soit en espèces soit par chèque



VENTE AUX ENCHÈRES